

4 bureaux de vote	ENTRE DEUX	1 canton
N° & adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;"><b>1</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Hôtel de Ville</b> 2, rue Fortuné Hoarau <b>Bureau centralisateur</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nord</b> : orientation de l'Ouest vers l'Est définie comme suit : Ligne fictive partant de la partie basse du Coteau Sec à l'intersection de la rue Grand Fond Extérieur et la RD 26, incluant dans son prolongement: La rue Fontaine L'impasse du Palmier La rue Fortuné Hoarau La rue du Commerce La rue Hubert Delisle (l'ensemble) L'Impasse de la Cure La rue Corneille</li> <li>• <b>Est</b>: Limite Commune de Saint-Pierre</li> <li>• <b>Ouest</b>: Limite Commune de Saint-Louis jusqu'à hauteur du Coteau Sec</li> <li>• <b>Sud</b> : Ligne fictive passant par le Pont de l'Entre-Deux jusqu'à la jonction Ouest avec la limite commune avec le Ouaki et jusqu'à sa jonction Est avec la limite Commune de Saint-Pierre</li> </ul>	
<p style="text-align: center;"><b>2</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Ecole Mixte de la Mare</b> 16, rue Payet</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nord</b> : orientation de l'Ouest vers l'Est définie comme suit : Ligne fictive partant de la partie haute du Coteau Sec passant au-dessus de la zone basse habitée de la rue Grand Fond Extérieur incluant dans son prolongement : La rue Payet La rue des Frères La rue du Bras Long jusqu'à hauteur de la rue Macaire Lieu-dit le Bord La rue Jean Lauret jusqu'à son croisement avec la rue Piffarelly Le Lieu-dit Tourangeau Et finissant à l'Est dans les gorges naturelles du Bras de la Plaine avec les limites communales du Tampon et de Saint-Pierre</li> <li>• <b>Sud</b> : ligne fictive confondue avec la limite Nord du Bureau n° 1 décrite précédemment</li> <li>• <b>Est</b> : Limite Commune avec Saint-Pierre</li> <li>• <b>Ouest</b> : Limite Commune avec Saint-Louis</li> </ul>	
<p style="text-align: center;"><b>3</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Ecole de la Ravine des Citrons</b> 110, rue Défaud</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nord</b> : Limites communales de Cilaos et Tampon</li> <li>• <b>Est</b> : Limites Communales du Tampon et Saint-Pierre</li> <li>• <b>Ouest</b> : Ligne fictive reliant la pointe de rue à la ligne de crête surplombant les lieux-dits " le Bord " - " le Bras Long " " le Laurent Lauret "</li> <li>• <b>Sud</b> : La limite se confond avec une partie de la limite Nord du secteur géographique du bureau n° 2, c'est-à-dire d'orientation d'Ouest à Est. Elle se définit ainsi : ligne fictive allant de la pointe Sud de la ligne de crête surplombant le Bord en passant par le croisement de la rue Jean Lauret avec la rue Piffarelly avec un prolongement plein Est pour terminer aux gorges naturelles du Bras de la Plaine avec les limites communales du Tampon et Saint-Pierre</li> </ul>	

4 bureaux de vote	ENTRE DEUX	1 canton
N° & adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;"><b>4</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Ecole du Bras Long</b> 163, rue Bras Long</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nord</b> : Limite communale de Cilaos jusqu'à la ligne de crête surplombant tout le " Bras Long " jusqu'au point de vue donnant sur Cilaos</li> <li>• <b>Est</b> : Ligne de crête surplombant le " Bras Long " à hauteur de la rue Macaire jusqu'au point de vue.</li> <li>• <b>Ouest</b> : limites communales de Saint-Louis et Cilaos</li> <li>• <b>Sud</b> : La limite se confond en partie avec la limite Nord du Secteur géographique du bureau n° 2. L'orientation d'Ouest en Est est la suivante : ligne fictive partant de la partie haute du Coteau Sec passant au-dessus de la partie basse habitée du Grand Fond Extérieur, incluant dans son prolongement la rue Grand Fond Intérieur. La partie haute du Bras Long à partir de la rue Macaire</li> </ul>	